

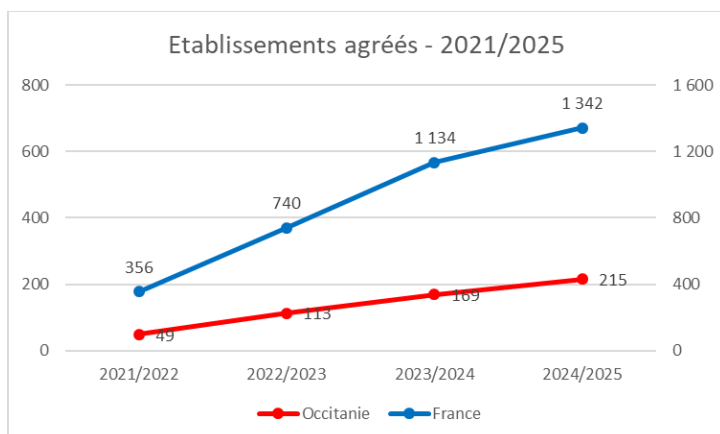
Analyse des résultats du programme Lait et fruits à l'école (LFE) Période 2024/2025 (MàJ au 1^{er} septembre 2026)

Les résultats présentés dans ce document sont issus des résultats définitifs des demandes d'agrément et de paiement pour 2024/2025. Une analyse des demandes d'agrément de l'année 2025/2026 est également effectuée en début de document. Quelques graphiques sont issus d'une précédente publication, qu'on peut trouver en ligne sur le site de la DRAAF Occitanie (voir liens et contacts en fin de document).

I La forte croissance du nombre d'agréments se confirme en région et en France

A – Une progression continue du nombre d'établissements inscrits dans le dispositifs depuis plusieurs années

Document 1 : Établissements agréés en France et en Occitanie de 2021/2022 à 2024/2025



Document 2 : Nombre d'agréés, d'établissements scolaires et d'effectifs associés en 2025/2026

Région	Total agréés	Etablissements scolaires concernés	Effectifs scolaires concernés
Auvergne-Rhône-Alpes	188	1 120	176 739
Bourgogne-Franche-Comté	49	493	38 230
Bretagne	169	492	93 245
Centre-Val de Loire	102	437	83 563
Corse	4	12	1 532
Grand-Est	54	444	57 632
Guadeloupe	4	68	7 037
Guyane	8	41	8 364
Hauts-de-France	157	791	111 491
Ile-de-France	133	2 702	495 432
La Réunion	7	27	8 268
Martinique	53	99	25 974
Mayotte	1	9	1 652
Normandie	152	564	96 865
Nouvelle-Aquitaine	274	996	164 518
Occitanie	315	1 741	317 958
PACA	138	1 505	239 362
Pays-de-la-Loire	132	749	129 639
TOTAL	1940	12 290	2 057 501

Le nombre d'établissements agréés n'a cessé d'augmenter d'année en année, avec une forte présence des établissements d'Occitanie. Nous sommes passés de 356 établissements agréés en France en 2021/2022 à 1940 en 2025/2026, plus de 5 fois plus en 5 exercices ! Cela correspond aujourd'hui à plus de 12 000 établissements scolaires totalisant plus de 2 millions d'élèves de la maternelle au lycée. Environ 1/6 des effectifs scolaires français sont concernés par le dispositif LFE.

L'Occitanie est la région qui compte le plus grand nombre d'agréments, 315 aujourd'hui, soit plus de 6 fois plus qu'en 2021/2022, représentant plus de 1 700 établissements scolaires et près de 320 000 enfants. 15 % environ des effectifs concernés par le dispositif en France sont en Occitanie. Ce sont près d'un tiers de tous les établissements (publics et privés) de la région et 38 % des effectifs de la région académique qui sont engagés dans le programme. La région confirme donc son engagement fort dans le dispositif, loin devant toutes les autres régions, si l'on considère sa part globale dans la population scolaire (7 à 8 % de la population scolaire nationale).

Ces données sur les agréés doivent être nuancées par le fait que tous les agréés ne participent pas effectivement au programme et ne bénéficient donc pas des subventions associées. Au moins 20 % des établissements scolaires concernés par le programme semblent ne pas avoir participé effectivement en 2025/2026, selon des données récentes de FranceAgriMer (cf. document 3). Pour l'Occitanie, plus de 1440 établissements ont réellement participé.

Document 3 : nombre d'établissements réellement bénéficiaires en 2025/2026

Région	Nombre d'établissements bénéficiaires
Auvergne-Rhône-Alpes	987
Bourgogne-Franche-Comté	412
Bretagne	354
Centre-Val de Loire	368
Corse	10
Grand-Est	404
Guyane	15
Hauts-de-France	582
Ile-de-France	2421
La Réunion	2
Martinique	86
Normandie	471
Nouvelle-Aquitaine	771
Occitanie	1444
PACA	1297
Pays-de-la-Loire	631
Total général	10255

En France par région (à gauche)

En Occitanie, par département (ci-dessous)

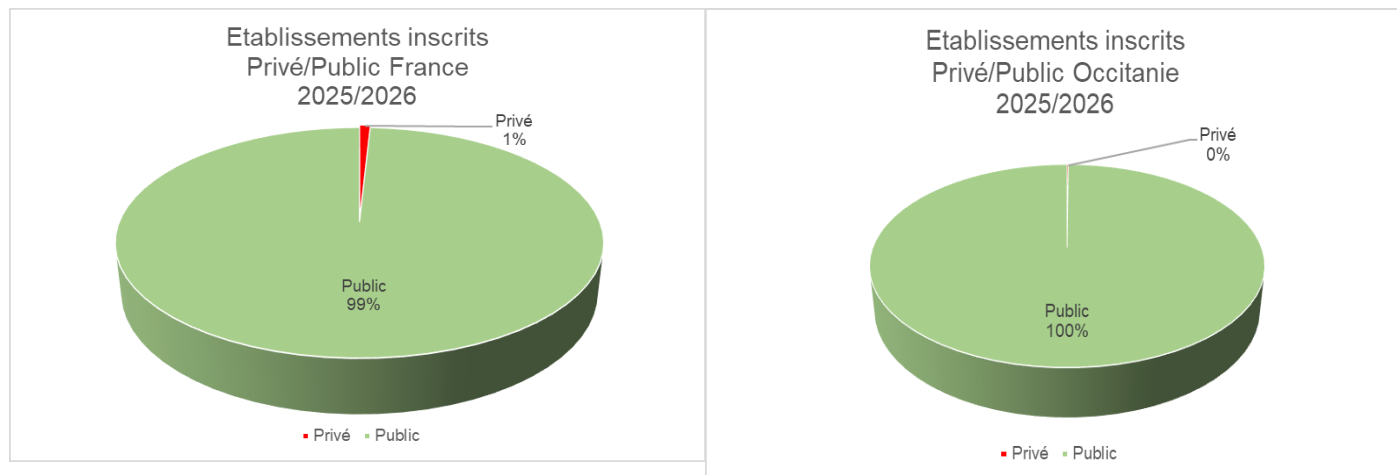
Cette année, plus de 10 000 établissements scolaires sont inscrits dans le programme, représentant environ 12,5 % des effectifs scolaires totaux. En Occitanie, c'est environ un quart de l'effectif régional des élèves scolarisés qui est potentiellement partie prenante du programme. Cela représente environ 16 % de tous les élèves potentiellement impliqués dans le dispositif au niveau national. Ce résultat très satisfaisant provient de la mobilisation des établissements scolaires et des collectivités territoriales par la DRAAF et ses partenaires, en particulier les animateurs du programme dans les

Département	Nombre d'établissements bénéficiaires
009	19
011	119
012	13
019	1
030	99
031	402
032	34
034	268
046	58
048	13
065	36
066	253
081	53
082	76
Total général	1444

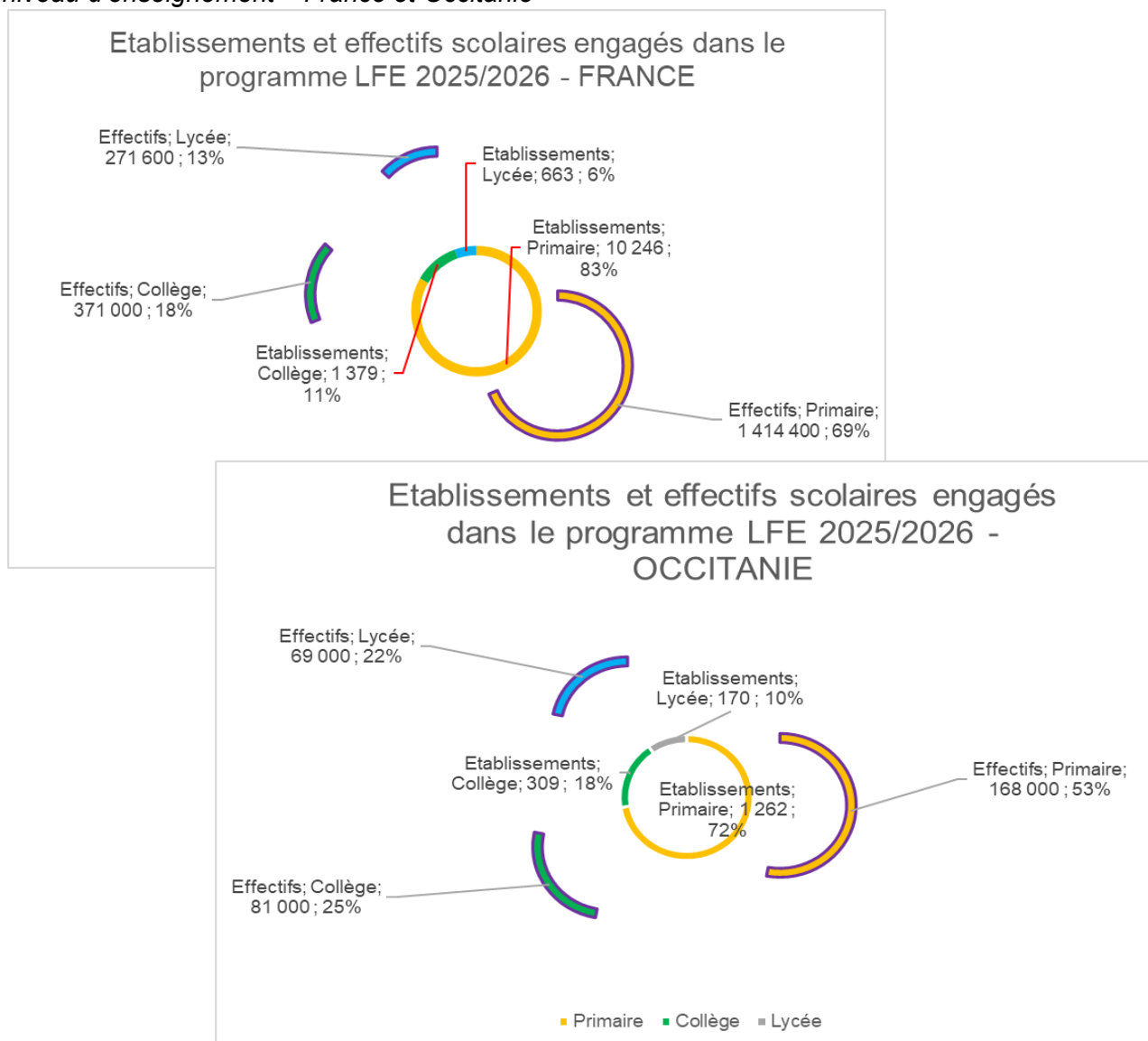
chambres départementales d'agriculture ainsi que de la grande majorité des animateurs de PAT en région. L'engagement du Conseil régional dans un projet « publicité » financé par FAM a aussi permis d'accroître la mobilisation des lycées, qui a connu une importante progression entre 2022/2023 et 2024/2025.

B – L'enseignement privé pratiquement absent et une prédominance de l'enseignement primaire, beaucoup moins marquée en Occitanie

Document 4 : Comparaison Public/Privé en France et en Occitanie



Document 5 : Établissements et effectifs scolaires inscrits dans le programme en 2025/2026 par niveau d'enseignement – France et Occitanie



Le secteur public représente la quasi-totalité des établissements et des élèves inscrits dans le programme, en France comme en Occitanie. Le secteur privé représente moins de 1 % du total national. Si l'effectif du privé représente à peine 1 % du total au niveau national, il est de moins de 0,5 pour mille dans notre région. Malgré une communication effectuée très largement auprès de tous les acteurs, la mise en place du programme demeure très compliquée dans le privé.

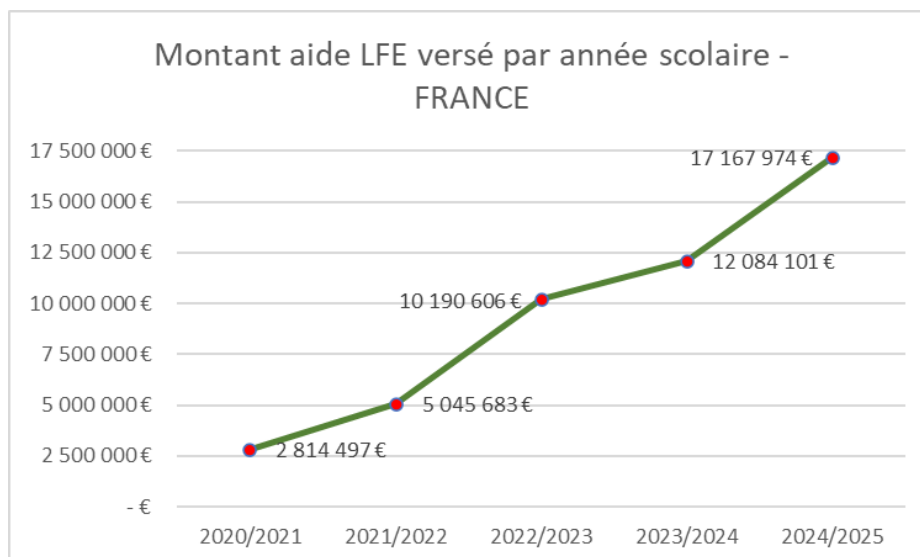
L'enseignement privé sous contrat représente pourtant 13 % de l'effectif du premier degré et 21 % de l'effectif du second degré en France, selon des données du ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2022. En Occitanie, l'enseignement privé se situe un peu au-dessus de la moyenne régionale, avec des niveaux bien plus élevés en Aveyron et Lozère.

Outre la prédominance très forte du public, l'enseignement primaire est le plus représenté parmi les participants au programme et totalise près de 70 % des effectifs totaux. Les établissements secondaires, moins nombreux, sont aussi plus gros. Alors que les effectifs totaux du secondaire dépassent 30 % en France, ils s'approchent de la moitié en Occitanie. L'implication des conseils départementaux pour les collèges et du conseil régional pour les lycées est la principale explication. Le travail important mené par le conseil régional depuis quelques années a fortement contribué à ces bons résultats pour les lycées publics. Aucun lycée privé ne participe en effet en 2025/2026. Sur 88 établissements inscrits, 63 ont été bénéficiaires en 2025/2026 selon les données FAM, soit une bonne part des 377 lycées de la région (source : [Open data de la Région Occitanie](#)) et un tiers des 191 établissements disposant d'une cuisine autonome et même les 3/4 si on ne considère que ce secteur. En revanche, seuls 6 lycées agricoles sur 75 en région (29 publics) ont fait la demande d'agrément. Il faudra toutefois comptabiliser les demandes finales de paiement, qui sont inférieures à ce nombre, ce qui démontre l'intérêt d'un accompagnement de proximité tel qu'en fournit la Région Occitanie à ses lycées.

Il est à craindre que les effets de la baisse de la natalité ne se fasse sentir de plus en plus dans les années à venir et touchent de plus en plus fortement aussi le secondaire. Les petites écoles rurales sont les plus à risque, car elles sont souvent proches du seuil de demande d'aide. Il conviendra de chercher les meilleures solutions d'accompagnement des plus petites structures.

II Des résultats tangibles en matière d'aide aux établissements et aux territoires

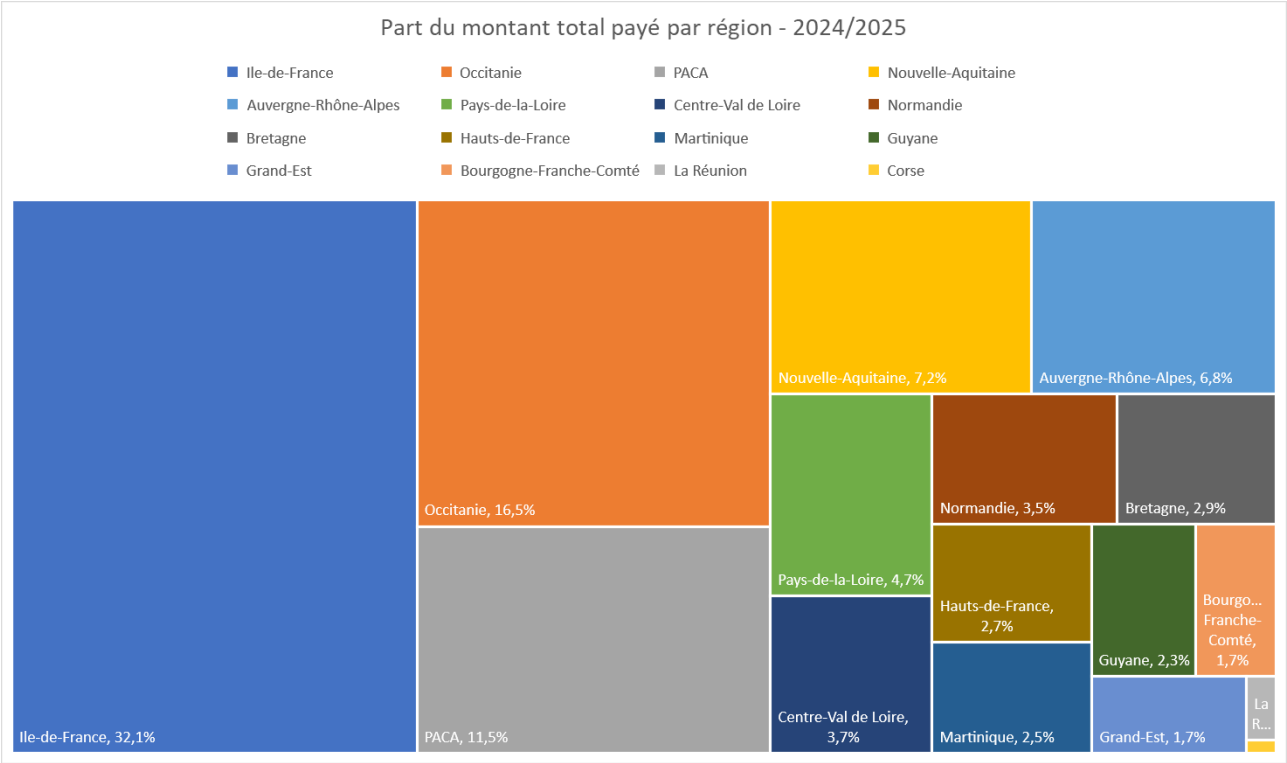
Document 6 : Progression de la mobilisation du dispositif de 2020/2021 à 2024/2025 en France



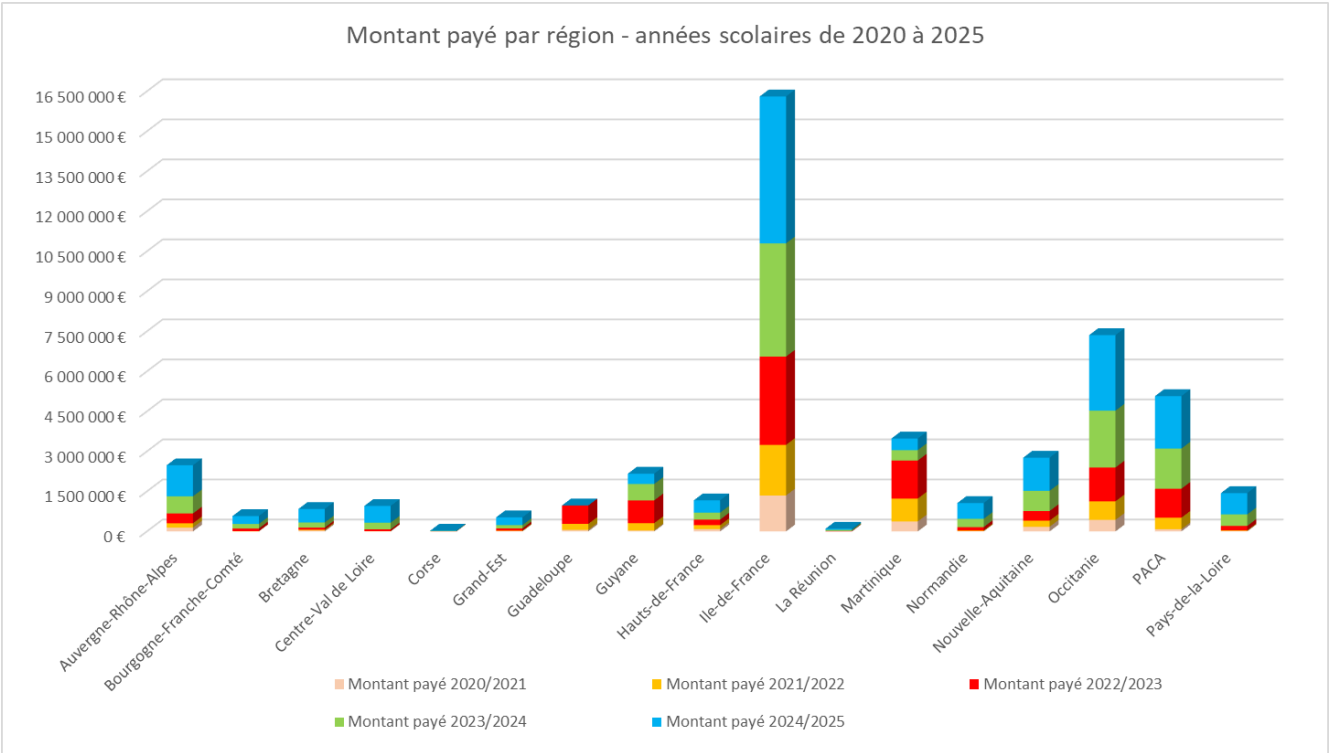
Le graphique ci-dessus montre la très forte progression de la mobilisation de l'aide. Les résultats de l'année 2020/2021 sont à lire avec prudence, les effets de la pandémie de Covid-19 étant alors très prégnants dans les établissements scolaires. Les résultats sont néanmoins tout à fait encourageants, même s'ils restent encore très en-deçà de l'enveloppe totale disponible, qui est de

l'ordre de 32M€ par an. Ces bons résultats globaux recèlent cependant de très fortes disparités régionales

Document 7 : Part de l'aide reçue par région en 2024/2025



Document 8 : Cumul des paiements par région de 2020/2021 à 2024/2025



Quelques régions se détachent particulièrement. L'Île-de-France, représente près d'1/5ème de la population scolaire en moyenne, a su le mieux mobiliser le dispositif. Elle a capté plus de 32 % des paiements reçus en 2024/2025 et plus du tiers sur l'ensemble de la période. L'Occitanie, malgré un tissu scolaire bien plus dispersé, parvient à occuper presque systématiquement la 2ème position derrière l'Île-de-France, avec une moyenne de 15,6 % de l'aide perçue sur les 5 exercices. Elle est devancée uniquement par la Martinique en 2021/2022 et 2022/2023, où les règles du programme

diffèrent un peu de la métropole. En Occitanie, plus de 7,35M€ ont été versés directement aux établissements scolaires ou aux structure en charge de leur gestion, pour financer majoritairement l'achat de produits bio ou SIQO, l'essentiel des agréments concernant le temps de midi.

La mobilisation forte de la DRAAF Occitanie, qui travaille depuis 2019 en partenariat avec le réseau des chambres d'agriculture, dans le cadre d'une convention avec la chambre régionale, a été un des instruments importants pour parvenir à ces résultats. L'implication de plus en plus forte du Conseil régional dans le dispositif, en particulier à partir de 2022, dans un esprit d'étroite coopération avec la DRAAF, a accentué encore la mobilisation autour du programme et permet d'envisager une poursuite des progrès encore pour l'année scolaire qui vient de s'achever et pour celle qui commence.

En conclusion, Il est important de souligner que les enveloppes de crédits LFE sont garanties jusqu'à l'année 2029/2030. Une discussion est en cours pour la répartition des enveloppes nationales pour les 7 exercices suivants. Sans augurer de l'issue de ces discussions, la position de la France est de maintenir la mise en œuvre du programme sur le territoire national dans le même esprit. Cela donne donc une visibilité longue aux établissements qui s'engagent ou sont déjà engagés ou souhaitent le faire. S'il n'est pas possible de mesurer la part exacte d'achat bio et/ou régional réalisée dans le cadre du dispositif LFE, il est indéniable que la mesure est un soutien à l'approvisionnement durable et facilite la mise en œuvre des objectifs de la loi Egalim. Toutefois, la baisse démographique que connaît actuellement le secteur scolaire ne sera pas sans incidence sur la mise en œuvre du programme, les plus petites structures devant être attentives à ne pas descendre sous le seuil minimal de demande d'aide et les autres voyant leurs effectifs, et donc leurs subventions, également diminuer. C'est un point d'attention pour les années qui viennent.

III FOCUS sur les AAP 'Promotion/publicité' et 'Mesures éducatives'

Depuis l'année 2024, FAM a mis en place un appel à projets ciblant les mesures de promotion ou publicité pour le programme, d'une part, et les actions éducatives, d'autre part. Il s'agit dans le premier cas pour une structure de promouvoir le dispositif afin de convaincre et mobiliser les porteurs de projets dans leur démarche ou d'informer le grand public sur le programme et l'enjeu de la consommation des fruits et légumes frais. Dans le second cas, il s'agit pour une structure de proposer, via un ou des prestataires choisis en respectant les règles de la commande publique, des actions ciblant les établissements scolaires. On constate que les mesures promotion/publicité sont souvent mises en œuvre par des structures d'échelon national ou régional tandis que les mesures éducatives sont mises en œuvre soit par des structures nationales, soit par des structures infra-départementales, souvent via leur projet alimentaire territorial (PAT).

Les projets déposés vont d'un coup de 100k€ à 1M€ HT de dépenses directes (sous forme de prestations) pour les actions « Promotion/Publicité » et entre 50k€ et 1M€ HT de dépenses pour les actions « Mesures éducatives ». L'enveloppe annuelle consacrée à cet AAP est plafonnée généralement à 5M€. L'ensemble des lauréats des différentes années est rappelé ci-dessous. Les lauréats d'Occitanie sont **en vert**.

Liste des lauréats de l'édition 2023/2024 = 10 lauréats dont **5 occitans**

- **Promotion/publicité (4 lauréats)**
 - Association interprofessionnelle des fruits et légumes frais (Interfel - FRANCE)
 - Nona (logiciel de restauration collective – FRANCE)
 - **Conseil régional Occitanie**
 - ARS Guyane
- **Mesures éducatives (6 lauréats)**
 - Agence de recherche et d'information sur les fruits et légumes frais (Aprifel – FRANCE)
 - Communauté de communes Bresse Haute-Seille (39)
 - **Communauté d'agglomération du Pays de l'Or (34)**
 - **Communauté de communes du Pays viganais (30)**
 - **Association Miamuse (34)**
 - **Communauté de communes du Lauragais audois (11)**

Liste des lauréats de l'édition 2024/2025 et 2025/26 = 15 lauréats dont [4 occitans](#)

- **Promotion/Publicité (1 lauréat)**
 - Association interprofessionnelle des fruits et légumes frais (Interfel - FRANCE)
- **Mesures éducatives (14 lauréats)**
 - Agence de recherche et d'information sur les fruits et légumes frais (Aprifel – FRANCE)
 - [Communauté d'agglomération du Pays de l'Or \(34\)](#)
 - Communauté de communes du Val de Drôme en biovallée (26)
 - Commune de Villeurbanne (69)
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence (13)
 - Syndicat mixte du Pays de l'Isle-en-Périgord (24)
 - Association Tables communes (60 et IdF)
 - [Groupement audois de prestations mutualisés \(GPAM -11\)](#)
 - Caisse des écoles de Saint-François (25/26 – 971)
 - Commune de Couëron (25/26 - 44)
 - Communauté de communes de Bresse Haute-Seille (25/26 – 39)
 - [Communauté d'agglomération du Muretain agglo \(25/26 – 31\)](#)
 - [Commune de Toulouse \(25/26 - 31\)](#)

Lauréats de l'édition 2026/2027 = 20 lauréats dont [4 occitans](#)

- **Promotion/Publicité (2 lauréats)**
 - Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Ciel - FRANCE)
 - Association interprofessionnelle des fruits et légumes frais (Interfel) - FRANCE
- **Mesures éducatives (18 lauréats)**
 - Agence de recherche et d'information sur les fruits et légumes frais (Aprifel - FRANCE)
 - Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel- FRANCE)
 - Association Tables communes (60 et IdF)
 - Commune de Villeurbanne (69)
 - Communauté de communes de Bresse Haute-Seille (39)
 - [Commune de Toulouse \(31\)](#)
 - [Syndicat mixte de développement local du Pays Coeur d'Hérault \(34\)](#)
 - [Communauté d'agglomération du Pays de l'Or \(34\)](#)
 - [Communauté d'agglomération du Muretain agglo \(31\)](#)
 - Pontivy communauté (56)
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence (13)
 - Communauté d'agglomération Espace Sud (972)
 - Communauté urbaine de Dunkerque (59)
 - Nantes métropole (44)
 - Communauté de communes du Diois (26)
 - Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan (40)

Liens vers informations

Site internet de la DRAAF, rubrique « Alimentation », sous-rubrique « PNA en Occitanie », page « Programment lait et fruit à l'école (LFE) » :

- <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/le-programme-lait-et-fruits-et-legumes-a-l-ecole-r1044.html>).

Site internet du ministère en charge de l'agriculture pour d'autres informations sur le programme :

- <https://agriculture.gouv.fr/lait-et-fruits-a-lecole-un-programme-europeen-pour-eduquer-au-bien-manger>

Site internet de FranceAgriMer (FAM), pour participer au programme et télécharger de nombreux documents :

- <https://www.franceagrimer.fr/aides/par-programme/lait-et-fruits-lecole>

Pour découvrir l'action de la chambre d'agriculture et télécharger la plaquette régionale sur le programme LFE et contacter des chargés de mission en départements :

- <https://occitanie.chambres-agriculture.fr/sinformer/lagriculture-les-essentiels/diversifier-ses-activites/commercialisation-et-ventes-directes/lait-et-fruits-a-lecole-lfe>

Pour les lycées, pour découvrir l'action du Conseil régional et contacter la chargée de mission en charge du dispositif :

- <https://www.europe-en-occitanie.eu/lait-fruit-ecole>

Contacts

Contact DRAAF Occitanie :

- Donald LECOMTE, chargé de mission restauration collective durable
donald.lecomte@agriculture.gouv.fr
05 61 10 62 71 / 07 86 51 56 46

Contact Région Occitanie (uniquement pour les lycées) :

- Amandine AGUERA, chargée de mission alimentation durable
amandine.aguera@laregion.fr
04 67 17 87 55

Contacts dans les chambres d'agriculture des différents départements dans la plaquette téléchargeable en ligne :

- https://occitanie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/265_chambre_dagriculture_-_occitanie/Interface/Doc/Plaquette_LFE.pdf